



Concours d'entrée aux instituts régionaux
d'administration

Préparation à l'épreuve
de QCM

Culture numérique

Présentation de l'épreuve

L'épreuve de QCM est l'une des deux épreuves obligatoires d'admissibilité. Notée sur 20 et affectée d'un coefficient 2, cette épreuve représente 40 des 140 points sur lesquels l'admissibilité est évaluée. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

L'épreuve dure 1h30 et comporte au maximum 120 questions. Chaque question appelle une réponse unique. Certaines questions peuvent prendre la forme de petites mises en situation.

L'épreuve est un QCM « à point négatif » puisque le barème de l'épreuve est le suivant :

- bonne réponse : + 1 point
- mauvaise réponse : - 1 point
- abstention : 0 point

L'épreuve comprend au minimum 40 questions pour l'ensemble des deux domaines suivants :

- organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- culture numérique.

Une [note de cadrage](#) de l'épreuve est disponible sur le site de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Programme de l'épreuve

A. - Le socle de compétences numériques

1. Informations et données :

- mener une recherche et une veille d'information ;
- gérer des données ;
- traiter des données.

2. Communication et collaboration :

- interagir ;
- partager et publier ;
- collaborer ;
- s'insérer dans le monde numérique.

3. Création de contenu :

- développer des documents textuels ;
- adapter les documents à leur finalité.

B. - L'administration numérique

1. Les enjeux et les politiques de l'administration numérique :

- les notions de services en ligne, d'ouverture des données (« open data »), de mégadonnées (« big data »), de nuage (« cloud ») et d'intelligence artificielle ;
- les politiques publiques du numérique ;
- les grands principes du marché unique numérique ;
- la dématérialisation des rapports entre le public et l'administration.



2. Les principaux acteurs étatiques de l'administration numérique, dont la commission nationale informatique et libertés ;
3. La réglementation de l'administration numérique :
 - le règlement général sur la protection des données ;
 - la loi informatique et libertés ;
 - l'utilisation des outils et données numériques ; la diffusion des documents administratifs ; la réutilisation des données publiques.

Ressources

Parmi les ressources citées dans la note de cadrage publiée sur le site de la DGAFP, on retiendra en particulier :

- les quiz disponibles sur le site [Pix](#) qui reprennent les 9 thèmes du socle de compétences numériques de la première partie du programme de l'épreuve,
- les modules « internet » et « le web » du [cours en ligne](#) de l'université de Lille,
- le site de la CNIL, qui comporte de nombreuses fiches thématiques sur la protection des données personnelles.

En complément, l'académie de Lille propose [trois quiz](#) pour réviser les notions de base en matière de protection des données personnelles.

Pour approfondir les connaissances juridiques requises par cette épreuve, on pourra se référer aux trois ouvrages suivants :

- *Internet et les réseaux sociaux : que dit la loi ?* Fabrice Mattatia, éditeur: Eyrolles, 2019
- *RGPD et droit des données personnelles*, Fabrice Mattatia, éditeur: Eyrolles, 2019
- *RGPD : la protection des données à caractère personnel*, Aurélie Bank, éditeur : Gualino, 2018

Pour aller plus loin

Je vous propose une méthodologie de l'épreuve de **résolution de cas pratique** du concours d'entrée aux IRA. J'y explique les principes d'analyse d'un sujet et d'un dossier, de rédaction de la note à partir de 2 sujets et de 8 exemples d'annexes.

Plus d'informations :

<https://plusdoptions.podia.com/preparation-a-l-epreuve-de-cas-pratique-du-concours-des-ira>

Je vous propose également un sujet et son corrigé sur le thème de l'application du règlement général sur la protection des données :

<https://plusdoptions.podia.com/corrige-de-resolution-de-cas-pratique-sur-le-rgpd>



40 questions pour s'entraîner

A. - Le socle de compétences numériques

1. Informations et données

1. Google Chrome et Mozilla Firefox sont ...

- a. ... des moteurs de recherche.
- b. ... des navigateurs web.
- c. ... des fournisseurs d'accès internet.

2. Quelle est l'équivalent en français du terme « spam » ?

- a. Pourriel
- b. Courriel
- c. Corbeille

3. Que signifie le « s » à la fin de l'abréviation https ?

- a. Society
- b. Secure
- c. Site

4. Qui gère wikipedia ?

- a. Google
- b. Facebook
- c. Une association sans but lucratif

5. Quel signe permet de faire une recherche sur les pages qui contiennent exactement l'expression de la requête ?

- a. Des guillemets
- b. Des hashtag
- c. Des apostrophes



6. Si je souhaite faire une recherche sur tous les termes qui commencent par les lettres « informa », quels caractères dois-je entrer dans le moteur de recherche ?

- a. informa#
- b. informa*
- c. informa?

7. Qu'est-ce qu'une URL ?

- a. Une unité de mesure de la taille des fichiers téléchargeables sur internet
- b. Une adresse permettant de localiser une ressource sur internet
- c. Une norme de sécurité permettant de crypter des données sensibles

8. Parmi ces extensions, quelle est celle qui correspond à une image ?

- a. .html
- b. .pdf
- c. .jpg

9. Dans un nom de fichier, lequel de ces signes ne peut pas être utilisé ?

- a. Un point
- b. Un tiret
- c. Une majuscule

10. Si j'inclus une date dans le nom d'un fichier, quel format dois-je privilégier pour obtenir un classement cohérent de mes fichiers et faciliter les recherches ultérieures ?

- a. JJ-MM-AA
- b. MM-JJ-AA
- c. AA-MM-JJ



11. Vous saisissez les données dans un formulaire numérique et vous souhaitez ajouter plusieurs fichiers. L'application n'accepte que les fichiers de moins de 2Mo. Quels fichiers pourrez-vous effectivement transmettre ?

- a. Un fichier image de 3,1 Mo
- b. Un fichier texte de 1900 Ko
- c. Un fichier de sous format pdf de 1,5 Go

12. À quelle condition un fichier enregistré sur le cloud est-il accessible à partir d'un ordinateur ?

- a. À la seule condition que l'ordinateur soit connecté à internet
- b. À la condition que l'ordinateur soit connecté à internet en wifi
- c. À la condition que l'ordinateur soit connecté à internet en adsl

13. Parmi ces différentes solutions de stockage, quelle est celle qui a la plus grande capacité ?

- a. Une clé USB
- b. Un DVD
- c. Un disque dur

14. Si je crée une archive sous le format .zip pour envoyer plusieurs photos par mail, quelles en seront les conséquences ?

- a. La qualité des photos sera réduite lorsque l'archive aura été décompressée.
- b. Il faut que je transmette un mot de passe pour que le destinataire du mail puisse ouvrir l'archive.
- c. Le destinataire du mail devra utiliser un logiciel de décompression pour accéder aux photos.

15. Parmi ces logiciels, quels sont ceux qui sont dits « libres » ?

- a. La suite bureautique Office
- b. Le navigateur Mozilla Firefox
- c. L'application de retouche photo Photoshop



2. Communication et collaboration

16. L'arobase est un signe utilisé...

- a. ...dans les adresses de site internet
- b. ... dans les adresses de courrier électronique
- c. ...dans les noms de fichier photo

17. Parmi ces caractères, quels sont ceux qui sont autorisés dans une adresse électronique ?

- a. Le point
- b. Le souligné
- c. Les lettres accentuées

18. Que désigne le champ « Cc : » dans un courrier électronique ?

- a. Il désigne le destinataire principal.
- b. Il désigne les personnes tenues informées de la communication par le courriel.
- c. Il désigne des destinataires invisibles de la part de l'ensemble des autres destinataires

19. Lorsque j'envoie un message électronique, si j'indique un destinataire dans la zone Cci, ce destinataire...

- a. ...recevra le message sans que les autres destinataires en soient informés
- b. ...recevra le message sans les pièces jointes
- c. ... ne pourra pas transférer le message

20. Peut-on modifier un fichier au format pdf ?

- a. Non
- b. Oui
- c. Oui, sauf s'il est protégé par un mot de passe

21. Un hashtag ou mot-dièse (#) est utilisé sur les réseaux sociaux pour...

- a. Signaler du contenu indésirable
- b. Indiquer la source d'une publication
- c. Permettre le référencement sur un mot-clé



22. Qui peut créer un hashtag ?

- a. N'importe qui
- b. Les modérateurs d'un réseau social
- c. Un hébergeur

23. Pour un réseau social par exemple, épingler un post permet ...

- a. ... que ce post soit situé en premier en haut d'une liste
- b. ... que ce post ne puisse pas être supprimé
- c. ... que la consultation de ce post génère des revenus

24. Comment appelle-t-on une zone géographique non desservie par les fournisseurs d'accès à internet ?

- a. Une zone franche
- b. Une zone blanche
- c. Une zone grise

25. Quelle est l'équivalent en français du terme « cookie » ?

- a. Un traceur
- b. Un connecteur
- c. Un détecteur

3. Création de contenu

26. Qu'est-ce que l'HTML ?

- a. Un langage utilisé pour créer des pages sur le web
- b. Un protocole de sécurité sur le web
- c. Un outil de cryptage



B. - L'administration numérique

1. Les enjeux et les politiques de l'administration numérique

27. Quel nom de domaine est utilisé par l'État français ?

- a. min.fr
- b. gouv.fr
- c. etat.fr

28. Qu'est-ce qu'Alicem ?

- a. Un numéro vert d'assistance aux démarches administratives mis en place par le réseau France Services
- b. Une application proposée par les collectivités territoriales pour l'archivage électronique des dossiers administratifs
- c. Une application développée par le ministère de l'intérieur qui utilise la technologie de la reconnaissance faciale

29. Qu'est-ce que France Connect ?

- a. Un dispositif d'aide en ligne qui permet aux internautes de trouver des solutions en cas de difficultés à remplir un formulaire électronique
- b. Un dispositif qui permet aux internautes de s'identifier sur un service en ligne de l'administration par l'intermédiaire d'un compte existant
- c. Un dispositif qui permet aux personnes handicapées d'accéder à des aides visuelles et auditives dans leurs démarches en ligne

30. Qu'est-ce que la plateforme FUN ?

- a. Une plateforme de e-learning
- b. Une plateforme de e-commerce
- c. Un réseau social



2. Les principaux acteurs étatiques de l'administration numérique, dont la commission nationale informatique et libertés

31. En quelle année a été créée la CNIL ?

- a. 1978
- b. 1988
- c. 1998

3. La réglementation de l'administration numérique

32. Aux termes de la directive 2000/31/CE sur le commerce électronique, à quels types d'acteurs sont associés les plateformes de partage de contenus en ligne, comme YouTube ou les réseaux sociaux ?

- a. Des éditeurs
- b. Des hébergeurs
- c. Des rédacteurs

33. Une mairie recourt à une application informatique pour traiter les données de l'état civil, permettant ainsi à ses administrés d'effectuer en ligne des démarches administratives. Parmi les propositions suivantes, une seule est exacte. Laquelle ?

- a. La mairie peut utiliser ces données pour envoyer des messages de félicitations, sans demander l'accord préalable des personnes concernées.
- b. La mairie doit informer les administrés de leur pouvoir d'opposition au traitement des données.
- c. La mairie peut déléguer l'hébergement et la sauvegarde des données à un organisme privé français à condition que ces traitements soient réalisés sur le territoire national.

34. La désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire pour :

- a. Tous les organismes privés
- b. Toutes les autorités publiques
- c. Tous les organismes et autorités, publics ou privés.

35. Dans le cas d'un dispositif de vidéosurveillance mis en place par un commerce dans un objectif de sécurité des biens et des personnes, pendant combien de temps peuvent être conservées les images :

- a. Au maximum quinze jours
- b. Au maximum un mois
- c. Au maximum trois mois



36. Parmi ces sites, quel est celui qui n'est pas concerné par les dispositions du règlement général sur la protection des données :

- a. un site internet suisse qui propose un service de livraison en France avec paiement en euros
- b. un site internet français qui propose un service de livraison aux États-Unis avec paiement en dollars
- c. un site internet américain qui propose un service de livraison en Suisse avec paiement en francs suisses

37. Parmi les droits définis par le règlement général sur la protection des données, quel est celui qui ne figurait pas dans la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ?

- a. le droit pour toute personne d'accéder à ses données et d'en demander la rectification si elles sont erronées
- b. le droit de récupérer les données qu'elle a fournies à une plateforme et de les transférer gratuitement à une autre
- c. le droit de retirer à tout moment le consentement qu'elle a donné au traitement de ses données personnelles

38. Parmi ces données, quelle est celle dont la collecte est en principe interdite, notamment si la personne concernée n'a pas donné son consentement exprès, car il s'agit d'une donnée sensible au sens du RGPD ?

- a. l'âge
- b. le genre
- c. l'appartenance syndicale

39. Si un organisme envisage de réaliser des traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes physiques, quelle action doit-il obligatoirement entreprendre ?

- a. réaliser une étude d'impact
- b. obtenir une autorisation préalable de la CNIL
- c. faire valider à posteriori le traitement par la CNIL

40. Lorsqu'un organisme constate qu'une partie des données personnelles en sa possession a fait l'objet d'une violation de données, sous quel délai doit-il en informer la CNIL ?

- a. 12 h
- b. 24 h
- c. 72 h



Réponses

A. - Le socle de compétences numériques

1. Informations et données

1. Google Chrome et Mozilla Firefox sont ...
 - a. ...des moteurs de recherche.
 - b. ... des navigateurs web.**
 - c. ... des fournisseurs d'accès internet.

Commentaire

Le navigateur est le logiciel utilisé pour naviguer sur internet. (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari...). La principale fonction du navigateur web est d'afficher les informations contenues sur le web (site web).

Un moteur de recherche est un site web ou logiciel web qui permet de retrouver les informations sur le web (Google, Yahoo, Bing...). Les moteurs de recherches internet sont composés de robots appelés *spider*, *crawler* ou *bots*. Les robots explorent l'internet, index les pages et affichent les résultats des requêtes des utilisateurs.

Sources : <http://www.e-dilik.fr/web/difference-entre-un-navigateur-et-un-moteur-de-recherche/>
https://developer.mozilla.org/fr/docs/Apprendre/page_vs_site_vs_serveur_vs_moteur_recherche

2. Quelle est l'équivalent en français du terme « spam » ?
 - a. Pourriel**
 - b. Courriel
 - c. Corbeille

Commentaire

Le spam, courriel indésirable ou pourriel (terme utilisé notamment au Québec) est une communication électronique non sollicitée, en premier lieu via le courrier électronique. Il s'agit en général d'envois en grande quantité effectués à des fins publicitaires.

Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Spam>

3. Que signifie le « s » à la fin de l'abréviation https ?
 - a. Society
 - b. Secure**
 - c. Site



Commentaire

Le protocole https est composé de 2 protocoles : le protocole http et le protocole ssl : c'est lui qui donne le **S** au protocole http**S** (S pour Secure). Le protocole SSL (Secure Socket Layer) comme son nom l'indique est une couche (layer) supplémentaire sécurisée.

Source : <https://www.culture-informatique.net/cest-quoi-difference-http-https/>

4. Qui gère wikipedia ?

- a. Google
- b. Facebook
- c. **Une association sans but lucratif**

Commentaire

Wikipedia est administrée par la Fondation Wikimedia, une association à but non lucratif dont le siège se trouve à St. Petersburg, en Floride. Son financement repose sur des donations et des subventions.

Source : <https://framablog.org/2007/03/22/10-choses-a-savoir-sur-wikipedia/>

5. Quel signe permet de faire une recherche sur les pages qui contiennent exactement l'expression de la requête ?

- a. **Des guillemets**
- b. Des hashtag
- c. Des apostrophes

6. Si je souhaite faire une recherche sur tous les termes qui commencent par les lettres « informa », quels caractères dois-je entrer dans le moteur de recherche ?

- a. informa#
- b. **informa***
- c. informa?

Source : <https://openclassrooms.com/fr/courses/1757041-faire-une-recherche-sur-internet>



7. Qu'est-ce qu'une URL ?

- a. Une unité de mesure de la taille des fichiers téléchargeables sur internet
- b. Une adresse permettant de localiser une ressource sur internet**
- c. Une norme de sécurité permettant de crypter des données sensibles

Commentaire

Une URL (*Uniform Resource Locator*) est un format de nommage universel pour désigner une ressource sur Internet.

Source : <https://www.commentcamarche.net/contents/542-qu-est-ce-qu-une-url>

8. Parmi ces extensions, quelle est celle qui correspond à une image ?

- a. .html
- b. .pdf
- c. .jpg**

Commentaire

Les principaux formats pour une image sont :

- AI : Adobe Illustrator
- PSD: Document Photoshop.
- JPG : Joint Photographic Experts Group
- GIF : Graphics Interchange Format
- TIF : Tagged Image File Format
- PNG : Portable Network Graphics

9. Dans un nom de fichier, lequel de ces signes ne peut pas être utilisé ?

- a. Un point**
- b. Un tiret
- c. Une majuscule

10. Si j'inclus une date dans le nom d'un fichier, quel format dois-je privilégier pour obtenir un classement cohérent de mes fichiers et faciliter les recherches ultérieures ?

- a. JJ-MM-AA
- b. MM-JJ-AA
- c. AA-MM-JJ**



Commentaire

Les dates doivent s'écrire au **format AAAAMMJJ** (année, mois, jour). Commencer par l'année permet de **maintenir les documents dans un ordre chronologique**.

Source : <https://doranum.fr/stockage-archivage/comment-nommer-fichiers/>

11. Vous saisissez les données dans un formulaire numérique et vous souhaitez ajouter plusieurs fichiers. L'application n'accepte que les fichiers de moins de 2Mo. Quels fichiers pourrez-vous effectivement transmettre ?

- a. Un fichier image de 3,1 Mo
- b. Un fichier texte de 1900 Ko**
- c. Un fichier de sous format pdf de 1,5 Go

Commentaire

Voici un tableau récapitulatif des principaux multiples de l'octet :

kilooctet	1 ko	1 000 octets
mégaoctet	1 Mo	1 000 000 octets
gigaoctet	1 Go	10 ⁹ octets
tétraoctet	1 To	10 ¹² octets

Source : <https://openclassrooms.com/fr/courses/927424-debutez-en-informatique-avec-windows-8/927422-la-memoire-de-votre-ordinateur-les-octets>

12. À quelle condition un fichier enregistré sur le cloud est-il accessible à partir d'un ordinateur ?

- a. À la seule condition que l'ordinateur soit connecté à internet**
- b. À la condition que l'ordinateur soit connecté à internet en wifi
- c. À la condition que l'ordinateur soit connecté à internet en adsl

Commentaire

Le cloud désigne un ensemble de systèmes de **stockage en ligne** distants. En d'autres termes, il s'agit d'un système qui permet de stocker des données sur des ordinateurs distants (appelés serveurs) et qui ne sont accessibles que par Internet.

Source : <https://www.astuces-aide-informatique.info/6840/cloud-definition>



13. Parmi ces différentes solutions de stockage, quelle est celle qui a la plus grande capacité ?

- a. Une clé USB
- b. Un DVD
- c. **Un disque dur**

Commentaire

Embarqué directement au sein d'un ordinateur, le disque dur peut être de différentes capacités de stockage allant **de quelques méga octets en passant par plusieurs centaines (500 Go fréquemment) à plus de 1To dans certains cas**. Les capacités de stockage d'un DVD peuvent atteindre **18 Go pour un DVD double face**. Les modèles de clés USB mis en vente sur le marché à l'heure actuelle affichent des performances égales à **plusieurs dizaines de Go d'enregistrement**.

Source : <https://www.companeo.com/sauvegarde-informatique/guide/support-de-stockage>

14. Si je crée une archive sous le format .zip pour envoyer plusieurs photos par mail, quelles en seront les conséquences ?

- a. La qualité des photos sera réduite lorsque l'archive aura été décompressée.
- b. Il faut que je transmette un mot de passe pour que le destinataire du mail puisse ouvrir l'archive.
- c. **Le destinataire du mail devra utiliser un logiciel de décompression pour accéder aux photos.**

Commentaire

Le **ZIP** est un format de fichier ayant pour extension .zip qui permet d'**archiver** des fichiers (c'est-à-dire qu'il permet de stocker plusieurs fichiers dans l'archive) et de **compresser** ces fichiers (ce qui permet de réduire leur taille). Il suffit de double cliquer sur le fichier zip pour accéder à tous les fichiers et dossiers qu'il contient.

Source : <https://www.astuces-aide-informatique.info/550/creer-archive-zip-mac-os>

15. Parmi ces logiciels, quels sont ceux qui sont dits « libres » ?

- a. La suite bureautique Office
- b. **Le navigateur Mozilla Firefox**
- c. L'application de retouche photo Photoshop

Commentaire

Un logiciel libre est un logiciel qui est distribué selon une licence libre. Concrètement, cela se matérialise par le fait qu'un logiciel libre est un logiciel qui peut être utilisé, modifié et redistribué sans restriction par la personne à qui il a été distribué.

Source : <https://aful.org/ressources/logiciel-libre>



2. Communication et collaboration

16. L'arobase est un signe utilisé...

- a. ...dans les adresses de sites internet
- b. ... dans les adresses de courrier électronique**
- c. ...dans les noms de fichiers photo

17. Parmi ces caractères, quels sont ceux qui sont autorisés dans une adresse électronique ?

- a. Le point**
- b. Le souligné
- c. Les lettres accentuées

Source : <http://www.courstechinfo.be/Internet/Courriel.html>

18. Que désigne le champ « Cc : » dans un courrier électronique ?

- a. Il désigne le destinataire principal.
- b. Il désigne les personnes tenues informées de la communication par le courriel.**
- c. Il désigne des destinataires invisibles de la part de l'ensemble des autres destinataires

19. Lorsque j'envoie un message électronique, si j'indique un destinataire dans la zone Cci, ce destinataire...

- a. ...recevra le message sans que les autres destinataires en soient informés**
- b. ...recevra le message sans les pièces jointes
- c. ... ne pourra pas transférer le message

Commentaire

- Le champ « To : » (ou en français « A : ») désigne le destinataire principal. C'est à lui que s'adresse le courrier électronique.
- Le champ « Cc : » (ou en français « Copie : ») désigne les personnes tenues informées de la communication par courriel.
- Le champ « Bcc : » (ou en français « Copie cachée ») désigne des destinataires invisibles de la part de l'ensemble des autres destinataires.

Source : <https://www.commentcamarche.net/contents/176-regles-de-bon-usage-de-la-messagerie>



20. Peut-on modifier un fichier au format pdf ?

- a. Non
- b. Oui
- c. **Oui, sauf s'il est protégé par un mot de passe**

Commentaire

Vous pouvez protéger vos PDF par mot de passe pour empêcher leur copie et leur modification.

Source : <https://acrobat.adobe.com/fr/fr/acrobat/about-adobe-pdf.html>

21. Un hashtag ou mot-dièse (#) est utilisé sur les réseaux sociaux pour...

- a. Signaler du contenu indésirable
- b. Indiquer la source d'une publication
- c. **Permettre le référencement sur un mot-clé**

22. Qui peut créer un hashtag ?

- a. **N'importe qui**
- b. Les modérateurs d'un réseau social
- c. Un hébergeur

Commentaire

Le hashtag est un mot-clé précédé du symbole # que les internautes utilisent dans leurs publications sur les réseaux sociaux. Ils permettent aux autres utilisateurs d'accéder au contenu qui contient ledit mot-clé et ce, sans nécessairement être « ami » ou « follower » de la personne qui en fait usage.

Source : <https://fr.wix.com/blog/2014/08/25/que-sont-les-hashtags-et-comment-les-utiliser-correctement/>

23. Pour un réseau social par exemple, épingler un post permet ...

- a. **... que ce post soit situé en premier en haut d'une liste**
- b. ... que ce post ne puisse pas être supprimé
- c. ... que la consultation de ce post génère des revenus

Commentaire

Sur Whatsapp par exemple, la fonctionnalité **Épingler une discussion** permet d'épingler jusqu'à trois discussions en haut de la liste des discussions.

Source : <https://faq.whatsapp.com/fr/android/26000047/?category=5245251>



24. Comment appelle-t-on une zone géographique non desservie par les fournisseurs d'accès à internet ?

- a. Une zone franche
- b. Une zone blanche**
- c. Une zone grise

Commentaire

Une zone blanche est, dans le domaine des télécommunications, une zone du territoire qui n'est pas desservie par un réseau donné, plus particulièrement un réseau de téléphonie mobile ou par Internet.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_blanche

25. Quelle est l'équivalent en français du terme « cookie » ?

- a. Un traceur**
- b. Un connecteur
- c. Un détecteur

Commentaire

Un cookie est un petit fichier informatique, un **traceur**, déposé et lu par exemple lors de la consultation d'un site internet, de la lecture d'un courrier électronique, de l'installation ou de l'utilisation d'un logiciel ou d'une application mobile et ce, quel que soit le type de terminal utilisé (ordinateur, smartphone, liseuse numérique, console de jeux vidéos connectée à Internet, etc.).

Source : <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/un-cookie-quest-ce-que-cest>

3. Création de contenu

26. Qu'est-ce que l'HTML ?

- a. Un langage utilisé pour créer des pages sur le web**
- b. Un protocole de sécurité sur le web
- c. Un outil de cryptage

Commentaire

Le langage HTML est un langage informatique qui permet de créer et structurer des pages Web. Par définition, toutes les pages Web sont faites de code HTML, le langage hypertexte.

Source : https://fr.wikibooks.org/wiki/Le_langage_HTML



B. - L'administration numérique

1. Les enjeux et les politiques de l'administration numérique

27. Quel nom de domaine est utilisé par l'État français ?

- a. min.fr
- b. gov.fr**
- c. etat.fr

Commentaire

Une **adresse Internet** se compose d'un préfixe "www" (world wide web) et d'un nom de domaine. Ce nom de domaine est lui-même composé d'une chaîne de caractères et d'une extension (TLD - Top Level Domain).

Source : <https://www.afnic.fr/fr/votre-nom-de-domaine/qu-est-ce-qu-un-nom-de-domaine/>

28. Qu'est-ce qu'Alicem ?

- a. Un numéro vert d'assistance aux démarches administratives mis en place par le réseau France Services
- b. Une application proposée par les collectivités territoriales pour l'archivage électronique des dossiers administratifs
- c. Une application développée par le ministère de l'intérieur qui utilise la technologie de la reconnaissance faciale**

Commentaire

Alicem est une application pour smartphone développée par le ministère de l'Intérieur et l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) qui permet à tout particulier, qui décide de l'utiliser, de prouver son identité sur Internet de manière sécurisée, à l'aide de son smartphone et de son passeport ou de son titre de séjour. Grâce à une technologie de reconnaissance faciale, l'utilisateur prouve qu'il est le titulaire légitime du titre d'identité.

Source : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Alicem-la-premiere-solution-d-identite-numerique-regalienne-securisee>



29. Qu'est-ce que France Connect ?

- a. Un dispositif d'aide en ligne qui permet aux internautes de trouver des solutions en cas de difficultés à remplir un formulaire électronique
- b. **Un dispositif qui permet aux internautes de s'identifier sur un service en ligne de l'administration par l'intermédiaire d'un compte existant**
- c. Un dispositif qui permet aux personnes handicapées d'accéder à des aides visuelles et auditives dans leurs démarches en ligne

Commentaire

FranceConnect est un dispositif qui permet aux internautes de s'identifier sur un service en ligne par l'intermédiaire d'un compte existant (impots.gouv.fr, ameli.fr...). L'authentification est transparente pour une application utilisant FranceConnect (elle ne converse jamais directement avec le fournisseur d'identité, c'est FranceConnect qui s'en charge). FranceConnect fournit au service en ligne l'identité vérifiée d'une personne physique, appelée l'identité pivot.

Source : <https://api.gouv.fr/api/franceconnect>

30. Qu'est-ce que la plateforme FUN ?

- a. **Une plateforme de e-learning**
- b. Une plateforme de e-commerce
- c. Un réseau social

Commentaire

En France, la volonté gouvernementale de développer les cours en ligne dès 2012 a conduit à la mise en place du projet France université numérique afin de développer une offre de contenu aussi bien pour la formation initiale que continue. Cette plateforme est destinée à rendre accessibles sur Internet des cours donnés par des enseignants des universités et écoles françaises.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/France_universit%C3%A9_num%C3%A9rique



2. Les principaux acteurs étatiques de l'administration numérique, dont la commission nationale informatique et libertés

31. En quelle année a été créée la CNIL ?

- a. **1978**
- b. 1988
- c. 1998

Commentaire

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a été créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/la-cnil-cest-quoi>

3. La réglementation de l'administration numérique

32. Aux termes de la directive 2000/31/CE sur le commerce électronique, à quels types d'acteurs sont associés les plateformes de partage de contenus en ligne, comme YouTube ou les réseaux sociaux ?

- a. Des éditeurs
- b. **Des hébergeurs**
- c. Des rédacteurs

Commentaire

Aux termes de la Directive commerce électronique de 2000 et en France de sa loi de transposition, la loi pour la confiance dans l'économie numérique de 2004, les plateformes numériques sont assimilées à des hébergeurs. Ce régime implique une responsabilité limitée des plateformes sur les contenus postés par les utilisateurs.

Source : <https://www.village-justice.com/articles/nouvelle-copyright-directive-heure-numerique-les-controverses-sont-elles,30548.html>



33. Une mairie recourt à une application informatique pour traiter les données de l'état civil, permettant ainsi à ses administrés d'effectuer en ligne des démarches administratives. Parmi les propositions suivantes, une seule est exacte. Laquelle ?

- a. La mairie peut utiliser ces données pour envoyer des messages de félicitations, sans demander l'accord préalable des personnes concernées.
- b. La mairie doit informer les administrés de leur pouvoir d'opposition au traitement des données.
- c. **La mairie peut déléguer l'hébergement et la sauvegarde des données à un organisme privé français à condition que ces traitements soient réalisés sur le territoire national.**

Commentaire

Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de message de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, **les personnes concernées ont donné leur accord** à ce message personnalisé ou à cette publication. Les fichiers d'état civil répondant à une obligation légale, **le droit d'opposition ne s'applique pas**. La commune peut faire appel pour **l'hébergement et la sauvegarde des données** à un organisme privé **à la condition que celui-ci soit établi en France** et que les traitements **soient réalisés sur le territoire national**.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/les-fichiers-detat-civil>

34. La désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire pour :

- a. Tous les organismes privés
- b. **Toutes les autorités publiques**
- c. Tous les organismes et autorités, publics et privés.

Commentaire

La désignation d'un délégué est obligatoire pour :

- les autorités ou les organismes publics,
- les organismes dont les activités de base les amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle,
- les organismes dont les activités de base les amènent à traiter à grande échelle des données dites « sensibles » ou relatives à des condamnations pénales et infractions.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/devenir-delegue-la-protection-des-donnees>



35. Dans le cas d'un dispositif de vidéosurveillance mis en place par un commerce dans un objectif de sécurité des biens et des personnes, pendant combien de temps peuvent être conservées les images :
- a. Au maximum quinze jours
 - b. Au maximum un mois**
 - c. Au maximum trois mois

Commentaire

Exemples de durées de conservation :

- Dans le cas d'un dispositif de vidéosurveillance poursuivant un objectif de sécurité des biens et des personnes, la conservation des images ne peut excéder 1 mois.
- Les données relatives à gestion de la paie ou au contrôle des horaires des salariés peuvent être conservées pendant 5 ans.
- Les données figurant dans un dossier médical doivent être conservées 10 ans à compter de la consolidation du dommage.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/limiter-la-conservation-des-donnees>

36. Parmi ces sites, quel est celui qui n'est pas concerné par les dispositions du règlement général sur la protection des données :
- a. un site internet suisse qui propose un service de livraison en France avec paiement en euros
 - b. un site internet français qui propose un service de livraison aux États-Unis avec paiement en dollars
 - c. un site internet américain qui propose un service de livraison en Suisse avec paiement en francs suisses**

Commentaire

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) s'applique :

- à toute organisation, publique et privée, quelle que soit sa taille (entreprise, ministère, administration, collectivité, association, etc.),
- qui traite des données personnelles pour son compte ou non,
- établie sur le territoire de l'Union européenne,
- ou qui, non établie sur le territoire de l'Union européenne, cible directement des résidents européens

Source : <https://www.cnil.fr/cnil-direct/question/reglement-europeen-qui-sapplique-t-il>



37. Parmi les droits définis par le règlement général sur la protection des données, quel est celui qui ne figurait pas dans la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ?

- a. le droit pour toute personne d'accéder à ses données et d'en demander la rectification si elles sont erronées
- b. le droit de récupérer les données qu'elle a fournies à une plateforme et de les transférer gratuitement à une autre**
- c. le droit de retirer à tout moment le consentement qu'elle a donné au traitement de ses données personnelles

Commentaire

Introduit par le règlement européen sur la protection des données, le droit à la portabilité offre aux personnes la possibilité d'obtenir et de réutiliser leurs données personnelles pour répondre à leurs propres besoins, à travers différents services.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-la-portabilite-en-questions>

38. Parmi ces données, quelle est celle dont la collecte est en principe interdite, notamment si la personne concernée n'a pas donné son consentement exprès, car il s'agit d'une donnée sensible au sens du RGPD ?

- a. l'âge
- b. le genre
- c. l'appartenance syndicale**

Commentaire

Les données sensibles forment une catégorie particulière des données personnelles.

Ce sont des informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Le règlement européen interdit de recueillir ou d'utiliser ces données, sauf, notamment, dans les cas suivants :

- si la personne concernée a donné son consentement exprès (démarche active, explicite et de préférence écrite, qui doit être libre, spécifique, et informée) ;
- si les informations sont manifestement rendues publiques par la personne concernée ;
- si elles sont nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine ;
- si leur utilisation est justifiée par l'intérêt public et autorisé par la CNIL ;
- si elles concernent les membres ou adhérents d'une association ou d'une organisation politique, religieuse, philosophique, politique ou syndicale.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-sensible>



39. Si un organisme envisage de réaliser des traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes physiques, quelle action doit-il obligatoirement entreprendre ?

- a. **réaliser une étude d'impact**
- b. obtenir une autorisation préalable de la CNIL
- c. faire valider à postériori le traitement par la CNIL

Commentaire

L'analyse d'impact relative à la protection des données est un outil important pour la responsabilisation des organismes : elle les aide non seulement à construire des traitements de données respectueux de la vie privée, mais aussi à démontrer leur conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle est obligatoire pour les traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/ce-quel-faut-savoir-sur-lanalyse-dimpact-relative-la-protection-des-donnees-aid>

40. Lorsqu'un organisme constate qu'une partie des données personnelles en sa possession ont fait l'objet d'une violation de données, sous quel délai doit-il en informer la CNIL ?

- a. 12 h
- b. 24 h
- c. **72 h**

Commentaire

La notification doit intervenir dans les meilleurs délais et au plus tard 72h après que le responsable du traitement en a pris connaissance.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/les-violations-de-donnees-personnelles>